

Renouvellement de la demande de réduction des primes pour l'année 2024

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait <u>qu'aucun</u> rappel ne vous parviendra en fin d'année de notre part. De ce fait, nous vous envoyons aujourd'hui déjà le formulaire de demande de réduction des primes pour l'année 2024. La demande doit nous parvenir entre le 01.01.2024 et le 31.03.2024 au plus tard afin de pouvoir bénéficier de la réduction de prime pour l'ensemble de l'année.

Le formulaire de demande doit être rempli de manière complète et conforme à la vérité, et être accompagné des pièces jointes pertinentes, et être envoyé à l'Institution commune LAMal (e-mail : pv@kvg.org).

Si le demandeur est représenté, une procuration doit être présentée.

- Police d'assurance de l'assureur maladie suisse valable pour 2024
- Confirmations des pensions actuelles pour 2024
- Documents sur les avoirs de : tous les comptes bancaires et postaux, les titres y compris les revenus des titres, les investissements, etc. - Tous les relevés de compte avec les soldes au 31.12.2023
- Recettes de versement du capital LPP
- Recettes courantes de revenus (revenus d'investissement, revenus du travail, pensions alimentaires, revenus locatifs, assurance-vie, etc.)
- Dernier avis d'imposition juridiquement contraignant
- Contrat de location ou d'achat du bien immobilier.
 L'évaluation de la valeur de vente de l'acte ne doit pas être antérieure à 10 ans
- Contrat de vente du véhicule
- Dettes ; preuve de dettes privées, accords de remboursement, solde du compte courant des dettes hypothécaires, extrait du registre de recouvrement des dettes, etc.
- Décret de divorce

Pour nous permettre un meilleur archivage de ces documents par voie électronique, nous vous demandons de bien vouloir veiller au fait que les documents nous soient remis comme suit :

- Documents uniquement en format A4 (aussi Scan)
- Copies en noir et blanc bien lisibles

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Institution commune LAMal Département assurance et primes www.kvg.org